

**SYNDICAT MIXTE
DU GRAND LÉGUÉ****COMITÉ SYNDICAL**
Vendredi 23 février 2024**Délibération n°CS-2024-I-001****Débat d'orientation budgétaire 2024**

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix
Nombre de présents : 6
Nombre de personnes représentées : 4
Total des présents et représentés : 10

Présents :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Gaëlle Nique, Véronique Méheust

Pour le Département des Côtes d'Armor : André Coënt, Jean-Marie Benier, Ludovic Gouyette

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Thierry Simelière

Absents représentés :

Daniel Cueff à Gaëlle Nique
Philippe Hercouët à Gaëlle Nique
Fanny Chappé à Gaëlle Nique
Valérie Rumiano à André Coënt

Absents excusés :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Michael Quernez, Daniel Cueff, Philippe Hercouët, Fanny Chappé, Adeline Yon-Berthelot

Pour le Département des Côtes d'Armor : Valérie Rumiano, Nadège Langlais, Erven Léon

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Hervé Guihard

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1 qui dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Vu l'article L5722-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « sous réserve des dispositions du présent chapitre, les syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-2 sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants » ;

Vu le rapport n°2024-I-001 présenté par la Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 intervenu en séance sur la base du rapport en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Gaëlle Nique,
Présidente

